

La lettre des élu(e)s du groupe Gauche 71 au Conseil départemental



EDITO : Intox ...

Travestir la vérité à des fins purement politiciennes devient une habitude de M. Accary et de sa majorité. Cela a conduit Mme Chalumeau, Présidente du groupe de droite, à écrire des propos outranciers dans la tribune du dernier numéro du magazine départemental. Il convient donc de rétablir la vérité.

Selon elle, la Gauche « ne soutient pas le sport », car elle aurait voté contre l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la ville de MACON de 459 000 € destinée à la réalisation d'un stade d'athlétisme. **FAUX** : Les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont simplement rappelé que cette subvention n'entrait dans aucun cadre réglementaire et qu'elle était attribuée sur un plan de financements aux contours indéterminés et une utilisation par les collégiens non définie. **La ville de MACON a ainsi bénéficié pour ce dossier de largesses qui ne sont pas accordées aux autres communes. C'est le principe du "cadeau aux copains" qui a été dénoncé, pas le projet en lui-même. Voilà la réalité !**

Selon elle encore, les élus de Gauche « ne soutiennent pas la santé » parce qu'ils ont voté contre une subvention dite exceptionnelle pour la maison de santé de Montceau. **Encore FAUX** : soutenant le projet, ils ont proposé un amendement afin d'apporter l'aide prévue par le règlement départemental sur les maisons de santé et ne pas la conditionner à une subvention de l'intercommunalité. **Est-ce être contre la santé que de demander le même traitement que pour les autres maisons de santé sur le territoire départemental, telles celles de Palinges ou Montchanin ?**

Enfin, elle affirme que la Gauche ne soutient pas les communes : **encore une fois totalement FAUX !** Au contraire, nous avons sollicité à plusieurs reprises de connaître, au-delà des effets d'annonces, les règles qui auraient dû s'appliquer, en toute transparence, pour l'attribution des aides de l'appel à projets aux communes avant de nous prononcer. Dans la méconnaissance de celles-ci, les élu(e)s de Gauche n'ont simplement pas participé au vote qui n'était qu'une mascarade... Mme Chalumeau devrait d'ailleurs accorder ses violons avec le Président qui se félicite abondamment de l'adoption à l'unanimité par l'assemblée des subventions aux communes...

Avant de vociférer et de faire des procès d'intention, Mme Chalumeau devrait plutôt balayer devant la porte de son Président. Celui-ci n'a-t-il pas déjà annoncé par écrit aux communes qu'elles bénéficieraient d'une subvention, **avant même que la Commission permanente, chargée de se prononcer sur les dossiers, ne se soit réunie !**

Peut-elle être crédible, pour donner des leçons de démocratie et de « positionnements compréhensibles » si elle soutient cette démarche ?

Evelyne Couillerot, Présidente du groupe Gauche 71

Assemblée départementale: 34 rapports étaient proposés à la délibération des élu(e)s, dans une session dominée par la présentation du rapport annuel des services de l'Etat par Monsieur le préfet Gilbert PAYET

Deux rapports déclinent la montée en charge et les avancées de la loi sur le vieillissement

Un des rapports présentait le rôle de la « conférence des financeurs », sa gouvernance et les modalités de financement des actions de prévention de la perte d'autonomie que cette instance créée par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement allait mettre en œuvre.

Le second portait sur les concours financiers pour le fonctionnement de la MDPH dont le forfait autonomie versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, dans le cadre d'une nouvelle convention.

Evelyne Couillerot a souligné ainsi le pas franchi avec ces deux rapports tout en rappelant qu'il fallait apporter à nos concitoyens une information juste et dénuée d'arrière-pensées partisans sur le financement des mesures de revalorisation de l'APA. Elle cita ainsi les propos de Madame Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Agées et de l'Autonomie, sur les concours financiers « versés dès avril aux départements » pour la mise en œuvre d'une loi ASV « entièrement financée grâce aux recettes de la contribution additionnelle pour la solidarité et l'autonomie ». Des Départements ont en effet sciemment retardé la mise en œuvre de ces mesures, alors qu'ils avaient perçu le financement correspondant.

Les circuits courts aux collèges

Le Département va adhérer à la plateforme « Agrilocal », permettant de le positionner comme un incitateur auprès des acheteurs publics assurant une mission de restauration collective. Le recours aux producteurs locaux, facilité par une offre élargie et labellisée par cet outil de mise en relation, est ainsi valorisé. Soutenant au nom des élu(e)s du groupe cette continuité de choix qui constitue également un moyen d'aider les productions agricoles de Saône et Loire, André Peulet a rappelé que cette orientation n'aurait jamais vu le jour sans l'investissement consenti ces dernières années pour rénover les cuisines des collèges.

En débat (1) :

L'adaptation des modalités d'aides aux communes dans le cadre de l'appel à projets 2016

Un rapport présentait de nouvelles modalités pour passer « au chausse-pied » les 525 projets déposés par les communes ou intercommunalités à la suite de l'appel à projets lancé par le Département. Il était ainsi proposé de porter l'enveloppe à 5,5 M d'€, au lieu de 4 initialement, et de plafonner le taux d'aide publique à 70 % par projet. Avec une forte dose de communication, la majorité a voulu présenter ces choix comme le résultat d'un accompagnement accru du Département envers les communes. La réalité appelle pourtant à modérer cette autosatisfaction.

D'abord sur la forme. Claudette Brunet-Léchenault a ainsi mis en garde sur un calendrier tardif et sur le fait que les élus ne pouvaient pas se prononcer sur les projets retenus ou rejetés. Il aurait été cohérent de connaître les conséquences de ces modifications en même temps que les projets eux-mêmes.

Sur le fonds ensuite : Violaine Gillet a ainsi rappelé que même avec les 1,5 M d'€ supplémentaires débloqués, 1,6 M d'€ manquaient encore par rapport à ce qui était programmé en 2014. Cette différence confirme une crainte évoquée à l'occasion du débat budgétaire : ce passage en appel à projets a tout simplement réduit de 30 % les aides du département en supprimant des règlements sectoriels.

Evelyne Couillerot, dans la lignée des propos tenus par le préfet de Saône et Loire, a enfin remis les pendules à l'heure. « Les 5,5 M d'€ du Département sont à mettre en rapport avec les 18 M d'€ de l'Etat en matière d'aide à l'investissement local en 2016 », déclarait-elle. Il était en effet judicieux de redire que quand le Département met 1 €, l'Etat en apporte 3,5. Cet effet levier a justement permis au Département de réduire sa participation en plafonnant ses aides dans la limite de 70 % de fonds publics pour plus de 70 projets de communes ou intercommunalités.

En débat (2) :

Où est passée l'aide à la diffusion culturelle ? --

Christine Louvel l'a rappelé : « le foisonnement culturel, c'est aussi l'aide à la diffusion et l'accès de tous les publics à toutes les formes d'expression. La politique conduite jusqu'en 2015 dans ce Département était une politique de convention avec les lieux de diffusion, avec une approche pluriannuelle qui donnait de la visibilité aux acteurs, de la confiance, et de la fermeté à l'engagement et à l'accompagnement du Conseil départemental ».

Un petit rafraîchissement de mémoire nécessaire : le rapport proposé sur les orientations culturelles du Département, bien que comportant des objectifs louables, ne mentionnait rien sur les missions et le soutien aux lieux de diffusion culturelle.

Vingt neuf conventions avec ces lieux arrivent à échéance. La réponse apportée n'a malheureusement donné aucune indication de plus, le débat sur les moyens étant renvoyé au vote du budget. Si ces lieux ne sont envisagés que sous l'angle des moyens financiers annuels, l'inquiétude sur la considération à leur égard en grandit d'autant.

En débat (3) : les collèges doivent ils payer leurs équipements de sécurité ?

Favorables aux équipements de sécurisation des établissements, les élu(e)s du groupe Gauche 71 ont voté contre la contribution des collèges à cet effort de sécurisation. Par la voix de Chantal Gien, ils ont dénoncé un "tour de passe-passe" consistant à faire croire que le Département mettait des moyens spécifiques pour ces équipements (alarmes confinement et intrusion). En effet, le rapport sur la dotation aux collèges instituait le principe d'une baisse généralisée de 1,5 % de l'aide au fonctionnement des collèges pour participer à ces investissements. De plus, l'Etat, via un fonds spécifique, va aider le Département à acquérir les équipements en question, ce qui rend cette baisse de dotation d'autant plus injustifiée.

Un vœu déposé par le groupe Gauche 71 sur le RSA

« Mobilisons-nous pour un financement national, équitable et durable du RSA », tel était le titre de cette motion. Elle proposait de réaffirmer la volonté départementale de travailler à la création d'une allocation de **solidarité unique et universelle** fusionnant les différents minima sociaux et de renforcer le Département comme fer de lance de l'accompagnement des personnes vers l'emploi via les politiques d'insertion. Et pour en assurer la justesse, l'équité et l'universalité, de faire reposer sur la solidarité nationale, dont l'État est garant, le financement de cette allocation.

Ce vœu a été rejeté par la majorité de droite. Par contre, celle-ci est très occupée à relayer la coûteuse campagne nationale de l'Assemblée des Départements de France pompeusement dénommée « mobilisons-nous pour les Départements ». Tous les Maires de Saône et Loire ont d'ailleurs reçu une missive en ce sens. Pourtant, au printemps dernier, l'État a proposé de prendre en charge l'intégralité du financement de ce revenu minimum, soit plus de 10 milliards d'€ par an. La Droite a ainsi joué la politique du pire en déclinant - par ses divisions - cette offre de l'État. Elle dramatise ainsi une situation qu'elle a en partie créée.

La mobilisation prônée par cette communication n'est en fait qu'une pression envisagée en vue des congrès des collectivités qui approchent, dont celui des Départements. C'est bien connu, à l'approche des congrès, « tout est bon dans le ronchon ».

L'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein du Conseil départemental encouragée par une nouvelle convention

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP) est récolté sur les pénalités infligées aux employeurs qui ne respectent pas le taux d'emploi de 6 % de travailleurs en situation de handicap dans leurs effectifs. Employeur public, le Conseil départemental est pleinement soumis à ces obligations et doit décliner un plan triennal dont les actions sont financées grâce à ce fonds. La précédente convention arrivant à son terme, il était donc question d'approuver les orientations à prendre pour les années 2016/2019. Un premier enseignement majeur : le taux d'emploi est passé de 3,94 % en 2013 à 6,75 % en 2016, à mettre à l'actif de toutes les équipes qui ont travaillé à cet objectif. Le nouveau fonds, doté de 177 000 € de financement, permettra ainsi de poursuivre les efforts d'intégration de ce public tant sur le plan de l'information que de l'accompagnement des équipes pour le maintien dans l'emploi et l'adaptation des postes de travail. Le Conseil départemental, au regard de ses missions, doit demeurer exemplaire en la matière, même s'il a déjà atteint le taux minimum d'emploi.

Une leçon d'Etat de droit

Répondant à une sollicitation du Vice-président Jean-Claude Bécousse qui voulait connaître le « nombre de fiches S » en Saône et Loire, peu à propos dans une Assemblée départementale, Monsieur le préfet de Saône et Loire a donné une véritable leçon d'Etat de droit. Rappelant le cadre légal et l'utilité de ces fiches S, il a déploré l'exploitation politique lamentable de ces fiches, et redonné le véritable objectif assorti à l'utilisation de celles-ci : en l'occurrence, un suivi de toutes les fiches sur lesquelles figurent des éléments fondés parfois sur des rumeurs, conduiraient à annuler l'action sur les véritables signalements à exploiter. « Si nous devons lancer une chasse aux sorcières envers tous les fichés S, je ne voudrais plus vivre dans ce pays ». « Et même si je disposais de ce nombre, je ne le donnerais pas », dira-t-il en guise de conclusion.

Questions à Monsieur le préfet

La séance de questions à Monsieur le préfet a été l'occasion pour les élu(e)s du groupe Gauche 71 de sensibiliser celui-ci sur 4 points : les travaux en cours sur la RCEA et le lancement de la phase 2 du plan de relance (Jean-Luc Fonteray), le déblocage des aides en soutien à la filière agricole (Frédéric Cannard), la sécurisation des collèges (Dominique Lotte) et les aides à l'investissement local prévues par l'Etat en 2017 (Evelyne Couillerot).

Brèves

La médecine préventive du Conseil départemental est aujourd'hui en souffrance : il n'y a plus de médecin chef de service, un problème pour le suivi médical des agents. Un choix fort avait été fait en 2009 : internaliser cette fonction en créant un véritable service de médecine préventive et en recrutant à cet effet un poste de médecin chef d'un pôle de prévention. La santé au travail est un élément déterminant du bien être des agents au sein de la collectivité. Evelyne Couillerot a donc interrogé le Président sur les moyens que le Département comptait déployer afin de remédier à cette situation.

André Accary

Dircom de Bruno Le Maire

Entre l'organisation des soutiens de la majorité départementale (Juppéiste) et quelques meetings pro-Sarkozy ou de sous chapelles fillonnistes, la droite départementale semble plus occupée par les primaires que par le destin du Département. Le Président a même été promu directeur de la campagne régionale du candidat Bruno Le Maire. C'est -à-dire derrière le candidat qui entend supprimer le statut des agents de la fonction publique territoriale, ce qui doit s'apprécier à l'aune de ses fonctions actuelles. Sinon, point commun de tous les candidat(e)s : une baisse des dépenses publiques de 110 milliards sur cinq ans : les maires peuvent trembler pour leur DGF avec les propositions de M. Le Maire et consorts.

Agence départementale du tourisme : le label tourisme et handicap en danger

La Saône et Loire a toujours été reconnue pour son travail sur l'accessibilité des équipements touristiques. Cette mission essentielle à l'attractivité de notre département est le fruit de la labellisation « tourisme et handicap », délivrée à la suite d'une phase d'évaluation des structures d'accueil souhaitant améliorer par des équipements nouveaux leur accessibilité aux publics en situation de handicap. Or, cette mission d'évaluation confiée à l'ADT s'est brutalement arrêtée. En cause, le licenciement de la personne salariée qui avait en charge les dossiers de reconnaissance des sites et d'accompagnement des porteurs de projets. Le Conseil départemental, qui a sucré un ensemble de moyens financiers destinés à l'ADT, a donc directement contribué à l'arrêt de cette mission pourtant reliée à ses compétences obligatoires. Les déclarations de la Vice-présidente au tourisme sur la reprise de cette mission ne sont suivies d'aucun effet : les visites de terrains ne se font plus. L'acquis et le travail de maillage sont en train d'être perdus, d'autant plus que les associations partenaires ont plus que fraîchement accueilli cette décision qui pourrait entraîner la perte du label pour une vingtaine de prestataires. Fâcheux quand on prétend vouloir faire de la Saône et Loire un département exemplaire en la matière.